



Rémunération des examinateurs-correcteurs-surveillants CLES et CLUB Montaigne

I. Rémunération des concepteurs – relecteurs de sujets

A. Certifications CLES

Selon l'arrêté du 9 août 2012, la rémunération de la conception d'un sujet complet est fixée à 20 H.

Cette rémunération est prise en charge par l'établissement d'affectation de l'enseignant concepteur.

La rémunération de chaque sujet intervient lorsque celui-ci a été formellement validé par le comité de validation de la langue concernée.

Une relecture de sujet est évaluée à 4H TD par sujet, par relecteur.

Elle peut concerner un sujet en cours de conception ou un sujet validé devant être modifié pour une mise en conformité avec un nouveau cahier des charges.

La rémunération de la relecture est prise en charge par l'établissement d'affectation de l'enseignant-relecteur.

B. Certifications CLUB Montaigne

La conception d'un sujet est rémunéré à hauteur de 125€ (montant inchangé depuis 2005, date de création des certifications CLUB Montaigne).

Aucun tarif n'est proposé pour les relectures de sujets CLUB Montaigne.

Conception d'un sujet CLES complet	20 h TD
Relecture d'un sujet CLES	4h TD
Conception d'un sujet CLUB	125 €



II. Rémunération des surveillants – correcteurs – examinateurs certifications CLES et CLUB Montaigne

Les charges de surveillances, corrections de copies et d'épreuves orales sont comprises dans les fonctions pédagogiques des enseignants qui assurent les formations en cours du soir en langues en préparation aux certifications CLES et CLUB Montaigne.

Pour les membres extérieurs de jury et les enseignants qui n'assurent pas d'heures d'enseignement dans les cours du soir en langues, les charges de surveillances, corrections de copies et d'épreuves orales sont rémunérées selon le barème suivant (qui reste inchangé depuis la création en 2005 des certifications CLES et CLUB):

CLES 1 / CLUB B1	12 copies (CO + CE + PE + PO)	1 h TD
CLES 2 / CLUB B2	12 copies (CO + CE + PE)	1h TD
	8 candidats (4 binômes) en IO	1h TD
CLES 3 / CLUB C1	La correction est effectuée en présentiel	1 h de présence = 1 h TD
Surveillance		1 heure de présence = 1h TP

CO = Compréhension de l'Oral

CE = Compréhension de l'Écrit

PE = Production Écrite

PO = Production Orale

IO = Interaction Orale